



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 10 juin 2018

**La loi de modification du PAV est acceptée, la CGI en prend acte.
Elle adhère au discours de St Pierre et appelle à la concertation.**

La loi de modification du PAV a été acceptée par le peuple nous en prenons acte.

La Chambre genevoise immobilière (CGI) est déçue par ce résultat. Nos principales critiques à l'encontre de la loi qui a été acceptée par le peuple sont les suivantes :

- Une obligation de réaliser une trop grande proportion de logements d'utilité publique au détriment d'une partie de la classe moyenne qui n'y trouve pas son compte. La définition des logements d'utilité publique telle qu'elle figure sur le site du département est la suivante : « Le programme LUP propose de créer un socle permanent de **logements à caractère social, destinés aux personnes à revenus modestes** » <https://www.ge.ch/logement/logement-utilite-publique/a-qui.asp> ;
- L'absence de conditions claires pour réaliser des propriétés par étages en droit de superficie dans de bonnes conditions pour les acquéreurs;
- L'absence de propriétés par étages en pleine propriété pour lesquelles la demande est pourtant très importante;
- L'absence de ressources financières permettant de garantir une architecture et des espaces de vie qualitatifs ;
- L'absence de mesures pour préserver les emplois des entreprises que l'Etat voudrait voir déménager du quartier.

Ainsi, nous avons mené une campagne contre une loi qui est, à nos yeux, déséquilibrée.

Nous réfutons les griefs de certains de nos opposants, qui, sans fondement, nous accusent de freiner la construction de logements. La CGI lutte quotidiennement depuis des décennies contre la pénurie de logements (déclassements des Cherpines et de Bernex, changement des gabarits en ville, densités minimales, efficacité des procédures et digitalisation des autorisations de construire). Aucun de nos contradicteurs n'en a fait autant !

Les propriétaires n'ont pas intérêt – au contraire – à une situation de défiance avec les locataires notamment lorsqu'elle est issue de la pénurie.





Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

Cela dit, nous adhérons au discours de Saint-Pierre du 31 mai 2018. Le Conseil d'Etat a rappelé à cette occasion que l'un des éléments de notre contrat social porte sur le territoire et sur le logement. Les partis politiques et les partenaires sociaux ont été appelés à chercher l'entente et le dialogue sous l'égide du Conseil d'Etat en faisant fi des clivages.

Il a été indiqué que, « depuis 1957, ce pacte fondateur repose sur l'attribution, dans les zones de développement, de droit à bâtir aux constructeurs privés en échange de leur engagement à construire pour toutes les catégories de la population ».

Le Conseil d'Etat a également pris l'engagement de « préserver cet équilibre et le concrétiser prochainement encore dans le secteur Praille-Acacias-Vernet ».

Il est pris acte de ce changement d'approche, qui n'était à l'évidence pas concrétisé par la loi soumise au vote.

Par devant le Grand Conseil et au cours de la campagne, le Conseil d'Etat a exprimé la volonté de permettre la réalisation de 32 % de PPE (annexe). Nous lui en donnons acte.

Nous solliciterons encore dans les discussions souhaitées :

- Des conditions claires pour réaliser des propriétés par étages en droit de superficie dans des conditions acceptables pour les acquéreurs ;
- L'introduction de 24% de propriétés par étages en pleine propriété, tant que l'on n'aura pas atteint le seuil de 25% de propriétaires de leur logement dans le canton.

Fidèle à sa ligne, la Chambre genevoise immobilière assure au Conseil d'Etat sa volonté d'œuvrer, dans l'intérêt de l'ensemble de la population, à la réalisation d'une politique du logement consensuelle, pacifiée et équilibrée. Elle entend tendre la main à ses partenaires représentants des locataires, des associations économiques et des entreprises présentes dans le quartier afin de trouver un accord en ce sens.

Pascal Pétroz, Président : tél. 076 341 82 70

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

La CGI en bref...

La CGI est présidée par M. Pascal Pétroz

Son Secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 98 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accès à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

www.cgionline.ch

